



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 134 – 01/07/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 01/07/2025 et le 01/07/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 01/07/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

ARRÊTÉ 2025/DDT/SABE/EAU N°32

du 26 JUIN 2025

**portant prescriptions particulières à la déclaration DIOTA - 240628-084328-347-002
en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement relatif à
la création du lotissement « Les Jardins de Sevry »
sur la commune de ARS-LAQUENEXY**

Le Préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la directive n°2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- Vu** le décret du 16 janvier 2023 portant nomination de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer nommant M. Claude Souiller, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté DCL n°2025-A-67 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à M. Claude Souiller, directeur départemental des territoires de la Moselle (compétence générale) ;
- Vu** l'arrêté SGCD/2023/N°121 en date du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- Vu** la décision 2025-DDT/SAS n°07 en date du 20 mai 2025 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- Vu** l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 18 mars 2022 portant approbation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants ;
- Vu** l'arrêté modifié du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement ;

- Vu** le dossier de déclaration télédéclaré à la date du 28 juin 2024 au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement sous le n° DIOTA-240628-08328-347-002 relatif à la création du lotissement « Les jardins de Sevry » sur la commune de ARS-LAQUENEXY ;
- Vu** les compléments apportés au dossier de déclaration aux dates du 6 novembre 2024, 7 mars 2025 et 15 mai 2025 ;
- Vu** prise en compte des remarques de LHÂ – LUCAS HABITAT AMENAGEMENT au projet de prescriptions particulières transmis en date du 25 juin 2025 ;

Considérant que la réalisation du lotissement « Les Jardins de Sevry » impacte une surface de 0,515 ha de zones humides ;

Considérant que les prescriptions du présent arrêté permettent de préciser les mesures compensatoires à la destruction d'une zone humide et leurs modalités de suivi ;

Considérant qu'en application de la disposition T3-O74.5-D4 du SDAGE, pour tout projet susceptible d'avoir un impact sur une zone humide [...] le pétitionnaire devra privilégier les solutions respectueuses des zones humides, en apportant la preuve qu'une alternative plus favorable aux zones humides est impossible à coût raisonnable. Les dossiers de déclarations au titre de la loi sur l'eau devront en dernier lieu, pour les impacts résiduels qui ne pourront être ni supprimés, ni réduits, proposer des mesures compensatoires. Celles-ci devront respecter les principes fixés par la disposition T3-O74.5-D5 du SDAGE ;

Considérant que les impacts sur la zone humide sont immédiats lors de la réalisation des travaux ;

Considérant que conformément à l'article L.163-5 du Code de l'environnement, les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité définies au I de l'article L.163-1 du Code de l'environnement sont géolocalisées et décrites dans un système national d'information géographique, accessible au public sur internet. Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ses services ;

Considérant que les prescriptions particulières du présent arrêté visent l'atteinte du bon état écologique fixé par la directive cadre sur l'eau ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

TITRE I : OBJET DE LA DÉCLARATION

Article 1^{er} : Objet de la déclaration

Il est donné acte à LHÂ – LUCAS HABITAT AMENAGEMENT, ci-après dénommé le pétitionnaire, de sa déclaration en application de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant :

la création du lotissement « Les Jardins de Sevry » situé sur la commune de ARS-LAQUENEXY

Le projet entre dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement.

Les rubriques au titre de l'article R.214-1 du Code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1. Supérieure ou égale à 20 ha : (A) 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : (D)	Déclaration
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1. Supérieure ou égale à 1 ha : (A) 2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : (D)	Déclaration

Article 2 : Localisation et descriptif des ouvrages

Article 2.1 : Localisation

Le projet se situe sur la commune d'Ars-Laquenexy, la surface aménagée est de 21 455 m² pour une surface cadastrale de 37 948 m².

Les références cadastrales des parcelles concernées sont les suivantes :

- section n°12 parcelle n° 19 pour une surface de 2 195 m²
- section n°12 parcelle n° 20 pour une surface de 839 m²
- section n°12 parcelle n° 21 pour une surface de 8 565 m²
- section n°12 parcelle n° 22 pour une surface de 1 868 m²
- section n°12 parcelle n° 23 pour une surface de 7 498 m²
- section n°12 parcelle n° 24 pour une surface de 11 067 m²
- section n°12 parcelle n° 225 pour une surface de 5 768 m²
- section n°12 parcelle n° 39 pour une surface de 71 m²
- section n°12 parcelle n° 280 pour une surface de 77 m²

Article 2.2 : Descriptif

Le projet concerne la création d'un lotissement comprenant 40 lots répartis en lots individuels à bâtir, d'un macro-lot destiné à accueillir du petit habitat collectif et des lots réservés à de la maison en bande.

La localisation du projet et le plan d'aménagement du lotissement sont présentés ci-après :

Article 4 : Prescriptions spécifiques concernant les zones humides

Article 4.1. Descriptifs des mesures compensatoires

Les mesures compensatoires apportent une contrepartie à la destruction de 0,371 ha de zone humide par le projet.

Les mesures compensatoires à la destruction de zone humide prennent place sur 2 sites de la commune d'Ars-Laquenexy (cf carte en annexe) :

- un site à l'est sur la parcelle 14 section 13 pour une surface de 1,78 ha,
- un site à l'ouest sur les parcelles cadastrales du projet non aménagés pour une surface de 1,603 ha.

Le site à l'est est une parcelle appartenant à la commune d'Ars-Laquenexy. La délibération du maire en date du 13 mai 2025 a autorisé l'utilisation de cette parcelle pour réaliser des mesures compensatoires. Le site à l'ouest appartient au pétitionnaire.

4.2. Modalités de gestion et garanties de pérennité

Le pétitionnaire s'engage sur l'entretien et la gestion de ces zones durant 30 ans.

4.2.1. Modalités de gestion

La zone de compensation est gérée :

- sans utilisation d'intrants d'aucun type ;
- sans fertilisation (ni engrais naturels ni engrais de synthèse) ;
- sans aucun type de biocide (insecticides, herbicides, rodenticides, fongicides etc) ;
- en proscrivant toute circulation d'engins, en dehors de l'engin agricole pendant les fauches ;
- en proscrivant tout dépôt de matériaux d'aucune nature ;
- en proscrivant toute création de fossés sur le site ou en périphérie.

4.2.2. Gestion des prairies humides

4.2.2.1. Programme d'entretien (année n à $n+2$)

Au cours des trois premières années, un entretien particulier doit être réalisé, dès le début de la période de végétation (avril) et jusqu'à octobre-novembre. Il s'agit de vérifier le bon développement de la prairie.

Un minimum de 2 fauches peut a priori être nécessaire, complétées éventuellement par des campagnes d'arrachage manuel (espèces invasives potentiellement présentes, ligneux...), d'arrosage (selon conditions météo), de fauche ciblée d'adventices, et/ou par des sur-semis.

4.2.2.2. Gestion (au-delà de l'année $n+2$)

Une fois que le milieu est considéré comme installé (année $n+2$ ou $n+3$), une gestion extensive sera mise en œuvre. L'objectif sera le développement d'un milieu prairial le plus diversifié possible. Une seule fauche, tardive (juin), sera réalisée. La matière organique sera exportée.

Remarque : un regain tardif (fin septembre / octobre) pourra être envisagé périodiquement (une fois tous les 3 ans par exemple), mais il ne devra pas être annuel.

4.3. Mesures de suivi et de contrôle

Le pétitionnaire fournit aux services de l'État en charge de la police de l'eau, un rapport de suivi scientifique à $n+5$, $n+10$, $n+15$, $n+20$ et $n+30$ avec des indicateurs relatifs à la faune, la flore et les habitats naturels permettant de vérifier que le projet est efficace et conforme aux objectifs annoncés.

Dans le cas contraire, le pétitionnaire corrige les mesures afin d'atteindre les objectifs d'amélioration et d'entretien prévus.

Ce suivi porte sur l'ensemble des parcelles concernées par les mesures compensatoires.

En complément de ce suivi, le pétitionnaire assure le contrôle des résultats de la compensation des zones humides qui doit intervenir à travers la réitération de l'application de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides en 2030 soit 5 ans après la mise en œuvre de l'action écologique et en intégrant les résultats des sondages pédologiques et floristiques de suivi. La présentation de ces résultats doit utiliser, entre autre, les tableurs de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides.

4.4. Mesures d'évitement et de réduction pendant la phase travaux

Les mesures proposées pendant la phase travaux afin d'éviter tout impact sur les zones humides évitées :

- balisage des zones humides évitées situées sur la partie ouest de l'emprise du projet pendant la phase travaux,
- mise en place d'un plan de circulation adapté aux engins afin de limiter la destruction supplémentaire d'habitats humides,
- le stockage des matériaux devra être effectué en dehors des zones aux alentours des zones humides identifiées,
- tout rejet liquide ou solide dans le fossé est interdit.

4.5. Calendrier de mise en œuvre

La mise en œuvre des mesures compensatoires décrites ci-dessus doit intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la date de notification du présent arrêté et doivent être réalisées avant le début des travaux.

TITRE III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5 : Conformité au dossier et modifications

Les installations objet du présent arrêté sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration en application de l'article R.214-40 du Code de l'environnement.

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une personne différente de celle notée sur le présent arrêté, le nouveau bénéficiaire en informe l'unité police de l'eau de la DDT de la Moselle dans un délai de 3 mois.

Article 6 : délai de la validité de la décision

La présente décision est délivrée pour une durée illimitée.

Néanmoins, en application de l'article R.214-40-3 du Code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice de l'activité objets du présent arrêté, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent arrêté, à défaut de quoi cet arrêté sera caduque.

Article 7 : Début et fin des travaux – Mise en service

Le pétitionnaire doit informer le service de police de l'eau instructeur du présent dossier des dates de démarrage et de fin des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service de l'installation. Cette information doit être réalisée au plus tard 15 jours avant le début des travaux.

Article 8 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 9 : Préservation du patrimoine archéologique

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie, ect.) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 Metz Cedex 1 – Tél. 03 87 56 41 10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L.531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Article 10 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 11 : Publication

Une copie du présent arrêté sera transmise au pétitionnaire ainsi qu'à la mairie de la commune de Ars-Laquenexy, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse www.moselle.gouv.fr.

Article 12 : Exécution

Le Préfet de la Moselle,
Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,
Le maire de la commune d'Ars-Laquenexy,
Le directeur départemental des territoires de la Moselle
L'office française de la biodiversité
LHÂ – LUCAS HABITAT AMENAGEMENT

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le **26 JUIN 2025**

Pour le préfet et par délégation,

La cheffe du service aménagement biodiversité et eau



Aurélie COUTURE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

ANNEXE

Localisation des mesures compensatoires sur la commune d'Ars-Laquenexy

Carte 7 : Localisation générale des sites de compensation par rapport au site impacté



ARRETE n° 2025 – 1686

du 27 JUIN 2025

**portant désignation des médecins agréés
pour le département de la Moselle**

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Ratignier-Carbonneil Christelle ;

Vu le décret du 28 avril 2025 portant nomination du préfet de la Moselle – M. Pascal Bolot ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL-2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'avis émis par le président de la confédération des syndicats médicaux français de Lorraine ;

Vu l'avis émis par le président de l'union régionale des professionnels de santé Grand Est ;

Vu l'avis émis par le président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Moselle ;

Considérant que par les trois décrets du 11 mars 2022 précités, ont été assouplies les conditions pour bénéficier de l'agrément visé à l'article 1^{er} du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les médecins énumérés dans la liste annexée sont désignés médecins agréés dans le département de la Moselle pour 3 ans jusqu'au 8 juin 2027.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle.

Article 3 : L'arrêté n°2025-1415 du 16 mai 2025 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie sera adressée aux intéressés et :

- au président de l'ordre des médecins ;
- au président de l'union régionale des professionnels de santé Grand Est ;
- au président de la confédération des syndicats médicaux de Lorraine.

Metz, le **27 JUIN 2025**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Richard Smith

Médecins généralistes		
Arrondissement de Château-Salins		
BOURLON Jean-Pierre	9 avenue Foch	57170 CHATEAU-SALINS
PRZYCHOCKI Christophe	MSP 130 promenade du Canal	57260 DIEUZE
Arrondissement de Forbach		
AIME Raymond	10 place de la libération	57430 SARRALBE
BENCHEIKH Kamel	5 rue des Alliés	57800 FREYMING-MERLEBACH
BIRGE Jacques	1 A place du Marché	57220 BOULAY
BROCCHI Pierre	24 avenue Roosevelt	57800 FREYMING-MERLEBACH
CHATOR Patrice	10 Avenue Longchamps	57380 FAULQUEMONT
GASTALDI Denis	30 rue de l'Hôpital	57240 MORHANGE
HELL Marc	2 rue Saint Blaise	57460 BEHREN-LES-FORBACH
KLAUBER Philippe	Centre de Santé Filieris 6 Place Sainte-Marthe	57350 STIRING-WENDEL
MAULARD-HOPP Isabelle	MSP 2 Place Bérot	57240 MORHANGE
PELLEGRINI André	9 rue de Chatellaillon	57520 ALSTING
STINES Pierre	4C rue du Neufeld	57450 FAREBERSVILLER
THIRY René	11 rue Principale	57980 DIEBLING
TIMMERMAN Brice	Espace médical du Château Place du Marché	57730 FOLSCHVILLER
Arrondissement de Metz		
BALAND-PELTRE Karine	18 rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BALLOT-GACONNET Jean-Baptiste	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BOUR Emilie	2 rue des Marronniers	57000 METZ
BOYE-HAUBER Karine	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
BRAUN François	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
CIPOLAT Lauriane	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DELARBRE Guillaume	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
DEZ Laurent	7, Allée des Mimosas	57530 COURCELLES-CHAUSSEY
DOUCET Pierre-Yves	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
DOUKHI Fatiha	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
DUGNY Christophe	148 bis rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
FIORLETTA Alix	32 A Rue du Petit Moulin	57120 ROMBAS
FOURNIER Lucile	9 bis route de Paris	57160 ROZERIEULLES
GARCIA Albert	2 rue des Marronniers	57000 METZ
GAUTIER Vanessa	9 rue de Metz	57160 MOULINS-LES-METZ
GENOVESE Guillaume	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
HOUVAIN Magalie	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
KRIOUT Kamel	148 bis Rue de Marly	57950 MONTIGNY-LES-METZ
LANDMANN-DORN Sandrine	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
LAUR Anne	10 rue Clémenceau	57185 CLOUANGE
MASIUS André	36 Place Saint Louis	57000 METZ
MAURIERE Serge	26 rue Wilson	57130 ARS-SUR-MOSELLE
MARX Michel	2 rue du Général Pougin	57950 MONTIGNY-LES-METZ

RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
MICCICHE FANGET Johanna	2 Avenue Robert Schuman	57000 METZ
NOSAL Michel	33 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
PAVEAU Alain	7 rue des Ecoles	57155 MARLY
RAIMOND Jacques	14 Quai Paul Wiltzer	57000 METZ
RAYEUR Denis	1 place l'Hôtel de Ville	57120 ROMBAS
RICHTER-MAX Sophie	18 Rue Pierre de Coubertin	57950 MONTIGNY-LES-METZ
ROBARDET Olivier	79 rue de Metz	57300 TALANGE
ROTHMANN Christophe	ELSAN - Hôpital Claude Bernard	57070 METZ
ROZIER Vincent	10 rue Haute Rive	57070 METZ
SAUZE Olivier	123 Avenue André Malraux	57000 METZ
SCHUCK Didier	1 C rue du Rond-Point	57160 LESSY
SIEGRIST Sophie	3 rue Saint Sigisbert	57050 LE BAN-SAINT-MARTIN
SPANU Gabrielle	Allée Philippe Lebon	57950 MONTIGNY-LES-METZ
SUDROW Cédric	5 Rue Charles Peguy	57360 AMNEVILLE
THIRY Michel	42 rue de la Gare	57300 MONDELANGE
WAGENHEIM Cédric	SDIS de la Moselle 3 rue de Bort les Orgues	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
WAGNER Patrick	8 Rue de France	57320 BOUZONVILLE
WAX Christian	23 rue Charles de Gaulle	57950 MONTIGNY-LES-METZ
WIECZOREK Michel	3 rue des Marronniers	57420 POURNOY LA GRASSE
ZIMMERMANN Maxime	20 A, rue de la Gare	57300 HAGONDANGE
Arrondissement de Sarrebourg		
GASS Michel	4 rue des Fontaines	57400 ARZVILLER
GERARD André	41 Grand'Rue	57400 SARREBOURG
HENRY Jean-Patrick	22 A Rue des Carrières	57400 SARREBOURG
KRANZ-BLETTERER Michèle	68 Grand'Rue	57930 MITTERSCHHEIM
SANNER Daniel	62 rue des Halles	57810 AVRICOURT
Arrondissement de Sarreguemines		
DAL FERRO Jean-Louis	182 rue de la Montagne	57200 SARREGUEMINES
HEYMANN KLEIN Fabienne	32 rue du Moulin	57410 ROHRBACH-LES-BITCHE
PREUL Roland	6 rue des Vosges	57200 SARREGUEMINES
Arrondissement de Thionville		
ATTARI Habaissd	MSP Rue de Ludange	57655 BOULANGE
BERGMANN Bernard	42 Rue de Gaulle	57700 HAYANGE
FURGONI Humbert	174 rue Hennequin	57780 ROSSELANGE
GODFRIN Bertrand	13 B rue du Maréchal Foch	57710 AUMETZ
SCHMITT Gérard	8 Square du 11 Novembre	57100 THIONVILLE
THEVENET Pascal	21 place de la République	57100 THIONVILLE
Uniquement pour SGAMI Est		
PARTOUCHE Eric	37 rue de la Tour	57100 THIONVILLE
Uniquement pour SDIS de la Moselle		

JNAN Meryem	3 rue de bort les orgues	57070 SAINT JULIEN LES METZ
Médecins spécialistes		
Cardiologie		
KOHLER Mireille	17 rue de Sarre	57070 METZ
MICHAUX Lionel	1 Rue de Sarre Bâtiment B	57070 METZ
Chirurgie digestive		
BILBAULT Florian	11 Rue de Sarre	57070 METZ
BUISSET Cyrille	11 rue de Sarre	57070 METZ
POSTILLON Agathe	Hôpital Bel air	57126 THIONVILLE
	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
Chirurgie dentaire		
BILINSKI Frédéric	6 route de Paris	57160 ROZERIEULLES
Gastro-entérologie		
ARDIZZONE Jean-François	2 rue René-François Jolly Hopital Robert Pax	57200 SARREGUEMINES
KULL Eric	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
Hématologie et oncologie		
DORVAUX Véronique	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
Néphrologie		
MIRGAINE Philippe	Hôpital de Mercy	57530 ARS-LAQUENEXY
Oncologie		
LUPORSI Elisabeth	Hôpital de Mercy	57530 ARS LAQUENEXY
Ophtalmologie		
LAURAIN Jean-louis	35 avenue de Nancy	57000 METZ
Oto-Rhino-Laryngologie		
VALLEE Frédéric	9 rue Mgr Heintz	57000 METZ
Pneumologie		
MULLER Dominique	29 rue de Sarre	57070 METZ
Psychiatrie		
ADNET-MARKOVITCH Véronique	HPM – Hôpital de Belle-Isle	57000 METZ
	2 Rue Belle-Isle	
BOHARD Frédéric	289 rue de Metz	57525 TALANGE
HENRY Jacques	CH de JURY	57157 JURY
ROCQUES Bernard	5 rue des Murs	57000 METZ
Rhumatologie		
BERNARD Patrick	30 rue des Clercs	57000 METZ
BOYER Jean-Louis	97 rue de Metz	57300 HAGONDANGE
CELANT Anna-Lisa	UNEOS - Hôpital Robert Schuman	57070 METZ

- Vu l'article L211 et suivants du code de l'éducation,
- Vu la circulaire ministérielle du 03 juillet 2003,
- Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 05 juin 2025,
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 23 juin 2025.

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Sont réalisées dans le département de la MOSELLE, avec effet à la rentrée scolaire 2025, les mesures d'ajustement de carte scolaire du 1er degré suivantes :

Désignation de l'établissement	Nb de postes	Situation des postes dans l'établissement et observations
<u>I - ATTRIBUTIONS</u> <u>EMPLOIS ELEMENTAIRES / PRIMAIRES</u> E.P.PU METZ Quatre Bornes E.P.PU METZ Jean Moulin E.E.PU METZ Camille Hilaire E.E.PU PHALSBURG Trois Maisons E.P.PU SIERCK-LES-BAINS Robert Schuman		
	1	Attribution du 13ème poste de l'école dont 1 UPE2A et 1 UEAA
	1	Attribution du 16ème poste de l'école dont 1 UPE2A et 2 ULIS
	1	Attribution du 12ème poste de l'école dont 1 ULIS
	1	Attribution du 5ème poste de l'école
	1	Attribution du 8ème poste de l'école dont 1 ULIS
<u>II - ATTRIBUTIONS POUR UNE ANNEE</u> <u>A- EMPLOIS PREELEMENTAIRES</u> E.M.PU MACHEREN Les petites mains E.M.PU MARANGE-SILVANGE La Rousse		
	1	Attribution provisoire du 4ème poste de l'école
	1	Attribution provisoire du 5ème poste de l'école
<u>B- EMPLOIS ELEMENTAIRES / PRIMAIRES</u> E.P.PU ALGRANGE Batzenthal E.P.PU FORBACH Creutzberg E.P.PU JOUY-AUX-ARCHES E.P.PU MONTIGNY-LES-METZ Marronniers - Peupion E.P.PU MONTIGNY-LES-METZ Marc Sangnier E.P.PU REMILLY Eugène Gandar E.P.PU ROMBAS Villers E.P.PU ROSSELANGE Saint Exupéry E.E.PU SAINT-AVOLD François Harter		
	1	Attribution provisoire du 6ème poste de l'école suite à fusion
	1	Attribution provisoire du 15ème poste de l'école dont 1 ULIS
	1	Attribution provisoire du 4ème poste de l'école
	1	Attribution provisoire du 10ème poste de l'école suite à fusion
	1	Attribution provisoire du 14ème poste de l'école dont 2 ULIS suite à fusion
	1	Attribution provisoire du 11ème poste de l'école dont 1 ULIS
	1	Attribution provisoire du 10ème poste de l'école dont 1 ULIS
	1	Attribution provisoire du 9ème poste de l'école dont 1 UPE2A suite à fusion
	1	Attribution provisoire du 9ème poste dont 1 UPE2A et 1 ULIS
<u>III - AUTRES ATTRIBUTIONS POUR UNE ANNEE</u> <u>A- POUR ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS</u> Pôle d'Appui à la Scolarité (P.A.S.) Préfigureurs		
	4	METZ EST - SAINT-AVOLD OUEST - TH2-FLORANGE - SARREBOURG SUD
<u>B- POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</u> Poste spécifique dédié à la ruralité (transformation poste LEC)		
	1	SARREBOURG SUD
<u>IV - RETRAITS</u> <u>A - EMPLOI PREELEMENTAIRE</u> E.M.PU HAYANGE Pasteur - Marelle		
	1	Retrait du 6ème poste de l'école
<u>B - EMPLOIS ELEMENTAIRES / PRIMAIRES</u> E.E.PU METZ Jean de la Fontaine E.P.PU METZ Auguste Prost E.P.PU THIONVILLE Poincaré		
	1	Retrait du 7ème poste de l'école
	1	Retrait du 22ème poste de l'école
	1	Retrait du 15ème poste de l'école dont 1 ULIS

<u>V - ANNULATION D'ATTRIBUTION</u>			
<u>EMPLOI PREELEMENTAIRE</u>			
E.M.PU ROMBAS	Chanteclair	1	Annulation d'attribution du 3ème poste de l'école

ARTICLE DEUX :

La Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Moselle,

Mickaël CABBEKE

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Education Nationale ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.
- Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois)

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite -c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis- vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 24 juin 2025

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 (vote)
- 2) Rapport d'activité 2024 (vote)
- 3) Comptes de l'exercice 2024 (vote)
 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024
 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2024
 - Affectation du résultat de l'exercice 2024
- 4) Point sur les travaux du Comité de suivi budgétaire du 11 juin 2025 (information)
- 5) Point d'information sur la programmation 2025 et adoption du Budget Supplémentaire 2025 (vote)
- 6) Modification du tableau des effectifs (vote)
- 7) Avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec le Département de la Moselle : subvention complémentaire pour 2025 (vote)
- 8) Convention de mécénat avec Wendel pour la période 2026-2030 (vote)
- 9) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice (information)
- 10) Points divers

Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 11	Absents excusés : 15	Pouvoirs : 5
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, LIZOLA Martine, MICHEL Martine, NARBEY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François, MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick, VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 16

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU le règlement intérieur du Conseil d'Administration, et notamment son article 10,

CONSIDERANT que suite à des problèmes techniques, l'enregistrement de la séance du 2 avril 2025 n'a pas fonctionné, et qu'en conséquence le document soumis au Conseil reprend les interventions des rapporteurs des points présentés en séance,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

Pour extrait conforme
Metz, le

27 JUIN 2025

Le Président

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBEY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n° 2 : Rapport d'activité 2024.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

CONSIDERANT le projet de rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2024, joint en annexe,

ADOpte le rapport d'activité 2024 du Centre Pompidou-Metz.

Pour extrait conforme
Metz, le

27 JUIN 2025

Le Président

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBÉY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°3A : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

APPROUVE le compte de gestion relatif à l'exercice 2024 établi par le Responsable du service de gestion comptable de Metz.

Pour extrait conforme
Metz, le

27 JUIN 2025

Le Président

Laurent LE BON

Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamilia, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBÉY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°3B : Approbation du compte administratif de l'exercice 2024.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	830 607,46 €	815 195,16 €
SOLDE D'EXECUTION 2024		- 15 412,30 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1		+ 96 635,85 €
RESULTAT CUMULE 2024		+ 81 223,55 €

SECTION D'EXPLOITATION

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	13 414 592,84 €	13 469 143,25 €
SOLDE D'EXECUTION 2024		+ 54 550,41 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1		+ 884 258,90 €
RESULTAT CUMULE 2024		+ 938 809,31 €

Pour extrait conforme

Metz, le **27 JUIN 2025**

Le Président

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamilia, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBÉY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°3C : Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

VU le compte administratif 2024 du Centre Pompidou-Metz, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 938 809,31 € et un excédent d'investissement de 81 223,55 €,

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation de la manière suivante :

- 938 809,31 € en report à nouveau de la section d'exploitation (002 « Résultat d'exploitation reporté »).

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement de la manière suivante :

- 81 223,55 € en report à nouveau de la section d'investissement (001 « Résultat d'investissement reporté »)

Pour extrait conforme
Metz, le

27 JUIN 2025

Le Président
Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBÉY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°4 : Point sur les travaux du Comité de suivi budgétaire du 11 juin 2025.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU sa décision du 6 novembre 2012 portant création d'un Comité de suivi budgétaire,

APRES PRESENTATION des travaux du Comité de suivi budgétaire qui s'est tenu le 11 juin 2025 et du tableau de bord consolidé des indicateurs budgétaires au 30 avril 2025, accompagné d'une note de commentaires,

PREND ACTE des travaux du comité du 11 juin 2025 et du tableau de bord consolidé.

Pour extrait conforme

Metz, le
Le Président

27 JUIN 2025

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames LIZOLA Martine, MICHEL Martine, NARBAY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°5 : Adoption du Budget supplémentaire 2025.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leurs articles 17, 20 et 22,

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif 2025,

ADOpte et VOTE le budget supplémentaire 2025 qui arrête le budget 2025, conformément au tableau de présentation générale ci-dessous et à la maquette M4 jointe en annexe, selon les dispositions suivantes :

- En section d'exploitation, le budget supplémentaire 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **808 809,31 €**. Le budget primitif ayant été voté à hauteur de 13 746 500 €, le montant total des inscriptions budgétaires pour la section d'exploitation s'établit désormais à **14 555 309,31 €**.

- En section d'investissement, le budget supplémentaire 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **81 223,55 €**. Le budget primitif ayant été voté à hauteur de 886 500 €, le montant total des inscriptions budgétaires pour la section d'investissement s'établit à **967 723,55 €**.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	8 143 840,00	0,00	763 880,00	763 880,00	8 907 720,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 089 480,00	0,00	0,00	0,00	4 089 480,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	386 680,00	0,00	19 120,00	19 120,00	405 800,00
Total des dépenses de gestion des services		12 620 000,00	0,00	783 000,00	783 000,00	13 403 000,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		25 809,31	25 809,31	30 809,31
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 860 000,00	0,00	808 809,31	808 809,31	13 668 809,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
TOTAL		13 746 500,00	0,00	808 809,31	808 809,31	14 555 309,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 555 309,31
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	56 200,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 530 000,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00	1 450 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 058 000,00	0,00	0,00	0,00	10 058 000,00
75	Autres produits de gestion courante	885 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	835 000,00
Total des recettes de gestion des services		12 529 200,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	12 399 200,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	95 800,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 860 000,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	12 730 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
TOTAL		13 746 500,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	13 616 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	938 809,31
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 555 309,31
---	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		81 223,55	81 223,55	81 223,55
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	81 223,55	81 223,55	81 223,55
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	81 223,55	81 223,55	81 223,55
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
	TOTAL	886 500,00	0,00	81 223,55	81 223,55	967 723,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 723,55
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	886 500,00		0,00	0,00	886 500,00
	TOTAL	886 500,00	0,00	0,00	0,00	886 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	81 223,55
---	-----------

=

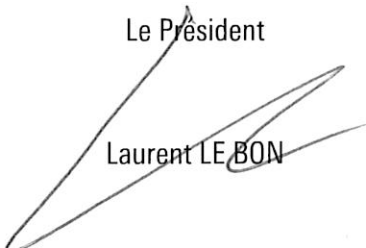
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	967 723,55
---	-------------------

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme

Metz, le **27 JUIN 2025**

Le Président



Laurent LE BON

Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames LIZOLA Martine, MICHEL Martine, NARBÉY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°6 : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

VU la convention collective nationale ECLAT du 28 juin 1988,

VU sa délibération du 13 décembre 2023 portant modification du tableau des effectifs permanents du Centre Pompidou-Metz,

VU l'avis favorable du Comité Social et Economique du 20 juin 2025,

DECIDE la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

- le poste de chargé(e) des ressources humaines au sein du pôle Administration, Finances et Ressources Humaines devient un poste de responsable des ressources humaines.
- le poste de chargé(e) de développement des publics au sein du pôle des Publics et de l'Action Culturelle devient un poste de chargé(e) de développement touristique.

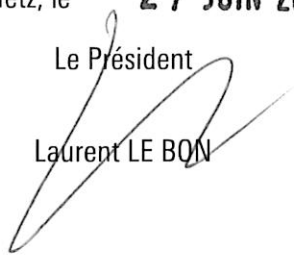
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme

Metz, le **27 JUIN 2025**

Le Président

Laurent LE BON



EMPLOIS PERMANENTS (CDI)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS *
<u>Direction</u>	1	1
Directrice	1	1
<u>Secrétariat général</u>	5	4
Secrétaire général(e)	1	1
Secrétaire général(e) adjoint(e)	1	1
Responsable juridique	1	1
Assistant(e) de direction	2	1
<u>Pôle Programmation</u>	9	6
Responsable	1	1
Chargé(e) de recherche / Commissaire	5	3
Chargé(e) de la programmation associée	1	1
Editeur(trice)	1	0
Fabricant(e)	1	1
<u>Pôle Administration, Finances et Ressources Humaines</u>	9	8
Responsable	1	0
Chef(fe) comptable, adjoint(e) au responsable du pôle	1	1
Responsable des marchés publics	1	1
Responsable des ressources humaines	1	1
Comptable	1	1
Aide-comptable	1	1
Assistant(e) de gestion	1	1
Responsable des Systèmes d'information	1	1
Assistant(e) informatique	1	1
<u>Pôle Bâtiment, Exploitation et Sécurité</u>	8	8
Responsable	1	1
Responsable scénographie	1	1
Chargé(e) de sécurité	1	1
Chargé(e) d'exploitation	1	1
Agent technique bâtiment	1	1
Agent technique électricien	2	2
Agent technique peintre	1	1
<u>Pôle des Publics et de l'Action Culturelle</u>	14	13
Responsable	1	1
Chargé(e) de médiation et de programmation jeune public	1	1
Chargé(e) des actions éducatives et de médiation	1	1
Chargé(e) du développement des publics et de l'accessibilité	1	1
Chargé(e) du développement touristique	1	1
Chargé(e) du développement des publics individuels	1	1
Responsable de la billetterie	1	1
Responsable adjoint(e) de la billetterie	1	1
Agent d'accueil et de billetterie	4	3
Chargé(e) de billetterie et de réservation	2	2
<u>Pôle Communication, Mécénat et Relations publiques</u>	6	5
Responsable	1	1
Chargé(e) de mécénat et relations protocolaires	1	1
Chargé(e) des relations publiques et des privatisations	1	1
Chargé(e) de communication	3	2
<u>Pôle Production</u>	12	11
Responsable	1	1
Chef(fe) de projets	5	4
Chef(fe) de projets programmation associée	1	1
Régisseur spectacles vivants et événementiel	1	1
Régisseur d'espace	1	1
Régisseur d'espace et lumière	1	1
Chargé(e) de production audiovisuelle	1	1
Assistant(e) audiovisuel	1	1
Total effectifs permanents	64	56



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames LIZOLA Martine, MICHEL Martine, NARBEY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°7 : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec le Département de la Moselle : subvention complémentaire pour 2025.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

VU la convention pluriannuelle (2025-2027) entre le Département de la Moselle et le Centre Pompidou-Metz en date du 22 avril 2025 prévoyant notamment le soutien chaque année d'une exposition ainsi que le principe d'une subvention complémentaire dans le cadre du projet « Les Jeux en héritage pour la Moselle » par voie d'avenant,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Moselle en date du 5 mai 2025 accordant au Centre Pompidou-Metz une subvention complémentaire de 50 000 € en 2025 dans le cadre du projet « Les Jeux en héritage pour la Moselle » pour soutenir la mise en œuvre d'actions spécifiques, en lien avec les objectifs du projet et en direction de différents publics : collégiens, aide sociale à l'enfance, talents sportifs et artistiques,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention du 22 avril 2025 entre le Département de la Moselle et le Centre Pompidou-Metz joint en annexe,

AUTORISE la Directrice à signer l'avenant n°1 susvisé,

SOLLICITE le versement par le Département de la Moselle de la subvention de 50 000 € au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme

Metz, le **27 JUIN 2025**

Le Président


Laurent LE BON

Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 13	Absents excusés : 13	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames LIZOLA Martine, MICHEL Martine, NARBAY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n° 8 : Convention de mécénat avec Wendel pour la période 2026-2030.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

CONSIDERANT l'intérêt du Centre Pompidou-Metz de développer ses relations avec le monde économique et social en proposant aux entreprises de s'associer, sous forme de parrainage ou de mécénat, au développement de son projet en s'identifiant à ses valeurs d'innovation, d'excellence artistique et de développement social,

CONSIDERANT que Wendel, l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe, historiquement attachée à la Lorraine, soutient le Centre Pompidou-Metz depuis son ouverture en 2010,

CONSIDERANT la volonté de Wendel, Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz, de renouveler son soutien en faveur du Centre Pompidou-Metz dans le cadre d'un nouveau mécénat de 1 500 000 € sur 5 ans (2026-2030), à raison de 300 000 € par an,

AUTORISE la Directrice à mettre au point et à signer la convention de mécénat entre Wendel et le Centre Pompidou-Metz sur la base du projet joint en annexe, et à encaisser les recettes correspondantes,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme

Metz, le **27 JUIN 2025**

Le Président

Laurent LE BON



Nombre de membres du Conseil : 26	Administrateurs en exercice : 26	Administrateurs présents : 14	Absents excusés : 12	Pouvoirs : 7
---	-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------

Etaient présents :

Mesdames BURGY Rachel, CLARY Djamila, FRIOT Corinne, FRITSCH-RENARD Anne, GAREAUX Evelyne, GARNIER Claire, KIS Stéphanie, LIZOLA Martine, ROYER Emilie (représente le Préfet de la Région Grand Est), VOINÇON Marie-Claude, YALL Florie.

Messieurs DEL VECCHIO Jean-Pierre, LE BON Laurent, REY Xavier.

Etaient absents excusés :

Mesdames MICHEL Martine, NARBEY Julie (pouvoir à Monsieur LE BON).

Messieurs BOHL Jean-Luc (pouvoir à Madame BURGY), BOHR Timothée, CASCARO David (pouvoir à Madame YALL), GROSDIDIER François (pouvoir à Madame FRITSCH-RENARD), MANGIN Philippe, MANZANO Philippe, POTTE-BONNEVILLE Mathieu (pouvoir à Monsieur REY), THIL Patrick (pouvoir à Madame FRIOT), VER HULST Nicolas (pouvoir à Madame GARNIER), WEITEN Patrick.

Date de convocation : 18 juin 2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 24 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent LE BON, Président.

Point n°9 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment leur article 10,

VU ses délibérations des 28 novembre 2019 et 28 juin 2023 portant révision des délégations à la Directrice, notamment en matière de commande publique, contrats, conventions, transactions et actions en justice,

CONSIDERANT que la Directrice rend compte, lors de chaque séance du Conseil, des décisions qu'elle a prises en vertu de ses délégations,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par la Directrice en matière de commande publique, contrats et conventions ci-annexées.

Pour extrait conforme
Metz, le

Le Président
Laurent LE BON

27 JUIN 2025

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle